



Date : le 4 février 2022

Titre : Mise à niveau de la sécurité physique à la chancellerie de l'ambassade du Canada au Sénégal à Dakar

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 22-209824

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels ; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

Addenda #1

1. Demande de propositions, page titre, A7. Livraison de la proposition

SUPPRIMER :

« Pour qu'une proposition soit valable, elle doit être reçue au plus tard à **14 h (heure avancée de l'Est), le 18 février 2022** appelée dans le présent document « Date de clôture ». »

INSÉRER :

« Pour qu'une proposition soit valable, elle doit être reçue au plus tard à **14h00 (heure avancée de l'Est), le 25 février 2022** appelée dans le présent document « Date de clôture ». »

2. Demande de propositions, page titre, A11. Visite du site :

SUPPRIMER :

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire visite le chantier. Des dispositions ont été prises pour que la visite du site se déroule au Rue Galliéni X Amadou Cissé Dia, BP 3373 Dakar, Sénégal **le 10 février 2022. La visite du site commencera à 10h00 (heure locale de Dakar, Sénégal).**

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la visite pour confirmer leur présence et fournir le(s) nom(s) de la ou des personnes qui y assisteront. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne se présentent pas ou n'envoient pas de représentant ne se verront pas accorder de rendez-vous alternatif, mais ils ne seront pas empêchés de soumettre une proposition.

Toute clarification ou modification à la demande de soumissions résultant de la visite des lieux sera incluse en tant que modification à la demande de soumissions.

INSÉRER :

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant du soumissionnaire visite le chantier. Des dispositions ont été prises pour que la visite du site se déroule au Rue Galliéni X Amadou Cissé Dia, BP 3373 Dakar, Sénégal **le 17 février 2022. La visite du site commencera à 10h00 (heure locale de Dakar, Sénégal).**



Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la visite pour confirmer leur présence et fournir le(s) nom(s) de la ou des personnes qui y assisteront. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne se présentent pas ou n'envoient pas de représentant ne se verront pas accorder de rendez-vous alternatif, mais ils ne seront pas empêchés de soumettre une proposition.

Toute clarification ou modification à la demande de soumissions résultant de la visite des lieux sera incluse en tant que modification à la demande de soumissions.

3. Demande de propositions, page titre, A12. Conférence des Promoteurs :

SUPPRIMER :

Une conférence des promoteurs aura lieu virtuellement **le 8 février 2022 Elle débutera à 14h00 (heure locale à Dakar, Sénégal)**. Le but de la conférence des promoteurs est de fournir des instructions et une assistance aux promoteurs dans la préparation de la documentation requise pour la proposition. On examinera la portée du besoin précisé dans la demande de propositions et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé que les promoteurs qui ont l'intention de déposer une soumission assistent à la conférence ou y envoient un représentant.

Les promoteurs sont priés de communiquer avec la conseillère en marchés au plus tard trois (3) jours civils avant la conférence des promoteurs pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la conférence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux promoteurs qui ne participeront pas à la conférence ou qui n'enverront pas de représentant. Les promoteurs qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une proposition. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de propositions à la suite de la conférence des promoteurs sera inclus dans la demande de propositions, sous la forme d'une modification.

INSÉRER :

Une conférence des promoteurs aura lieu virtuellement **le 15 février 2022 Elle débutera à 14h00 (heure locale à Dakar, Sénégal)**. Le but de la conférence des promoteurs est de fournir des instructions et une assistance aux promoteurs dans la préparation de la documentation requise pour la proposition. On examinera la portée du besoin précisé dans la demande de propositions et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé que les promoteurs qui ont l'intention de déposer une soumission assistent à la conférence ou y envoient un représentant.

Les promoteurs sont priés de communiquer avec la conseillère en marchés au plus tard trois (3) jours civils avant la conférence des promoteurs pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la conférence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux promoteurs qui ne participeront pas à la conférence ou qui n'enverront pas de représentant. Les promoteurs qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une proposition. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de propositions à la suite de la conférence des promoteurs sera inclus dans la demande de propositions, sous la forme d'une modification.



4. A la section Critères obligatoires, CO3 :

SUPPRIMER :

CO3	Le soumissionnaire doit être un membre agréé d'une association de construction reconnue ci-dessous OU avoir un permis de construction valide pour travailler à Dakar, au Sénégal. Il doit être un membre actif depuis au moins trois (3) ans.	Le soumissionnaire doit présenter une preuve de son adhésion à une association reconnue OU il doit présenter une copie de son permis de construction valide pour travailler à Dakar, au Sénégal. • Pour prouver son adhésion, le soumissionnaire doit fournir le nom et le site Web ou les coordonnées de l'association et démontrer qu'il a fait partie de celle-ci pendant au moins trois (3) ans dans les cinq (5) dernières années.
------------	--	--

INSÉRER :

CO3	Le soumissionnaire doit avoir un permis de construction valide pour travailler à Dakar, au Sénégal.	Le soumissionnaire doit présenter une copie de son permis de construction valide pour travailler à Dakar, au Sénégal.
------------	---	---

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.